

## Circulation des engins et entraide : attention !

**Les élus MSA Poitou du Loudunais et les délégués Groupama organisaient la semaine dernière une réunion de prévention sur la circulation et la signalisation des engins agricoles et l'entraide dans l'agriculture. Parce que les conséquences d'accidents peuvent être dramatiques.**

Marine Nauleau  
mnauleau@vienne-rurale.fr

Mieux vaut prévenir que guérir... et en matière de circulation routière et de signalisation des engins agricoles, le proverbe se vérifie. La réunion de prévention organisée par les élus de la MSA Poitou du Loudunais et les délégués Groupama répondait à un besoin local car partout, les travaux d'été et leurs traditionnels convois agricoles repré-



sentent des risques routiers que les agriculteurs ne mesurent pas toujours. «Les agriculteurs n'ont pas toujours la bonne information. Et en l'occurrence, les largeurs des engins et leurs obligations en cas de dépassement de ces longueurs» expliquait en introduction Pauline Vignault, animatrice de la vie mutualiste à la MSA Poitou.

La réunion débutait d'ailleurs par le témoignage d'Emmanuel Migeon. Agriculteur et salarié agricole, il a expliqué comment, en août 2020, en revenant d'un semis de colza, sa vie a basculé.

« Je tenais bien ma droite, mais dans une courbe, une moto venant dans l'autre sens s'est déportée sur la gauche et est venue taper la roue avant de mon tracteur. Le conducteur de la moto et son passager ont été éjectés » présentait l'agriculteur. L'accident ne fait pas de blessé grave mais il s'avère que la longueur du semoir est de 3,58 m. Et qu'au-delà de 3,50m, la législation l'oblige à être précédée d'une voiture de convoi exceptionnel. Une précaution qu'Emmanuel Migeon n'avait pas prise, n'ayant pas vérifié la

En ce qui concerne les règles sur la route et dans le cadre de l'entraide. Un seul mot d'ordre: s'informer.

largeur de son semoir. Convoqué au tribunal pour non-respect du code la route il écope d'une annulation de permis de conduire et de 4 mois de prison avec sursis. Un choc pour l'agriculteur qui ne se remet pas en lisant le jugement de sa condamnation pour «violation manifeste du code de la route», «comme si c'était intentionnel de ma part » complète-t-il. «Je regrette que les gendarmes ne fassent pas suffisamment de contrôles sur les routes de nos engins agricoles, car en cas d'accident les conséquences

sont dramatiques.» C'est pour cela que Damien Baudouin, responsable de l'équipe du marché agricole de la Vienne chez Groupama a refait le point sur les règles à respecter: les longueurs et largeurs réglementaires d'un ensemble agricole et celles d'un convoi agricole. L'occasion de présenter les formations en conduite d'engins agricoles dispensés depuis quelques mois chez Centaure Futuroscope.

### Et l'entraide?

La réunion étant faite pour prévenir les accidents potentiels, l'autre sujet abordé était l'entraide dans l'agriculture. Un voisin, un frère, une nièce ou petite-fille... Il y a des règles à respecter mais elles ne sont pas forcément connues. « Il faut distinguer les aides ponctuelles et non prévisibles. Au-delà, cela peut être apparenté au travail dissimulé et les responsabilités en cas d'accident sont très sérieuses » expliquait Pauline Vignault.